



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

jeunes

Question écrite n° 51306

Texte de la question

Mme Kheira Bouziane-Laroussi attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur certains modes d'alcoolisation massive pratiqués par des adolescents et de jeunes adultes. Observé depuis une décennie, ce phénomène très préoccupant continue de se propager et de se diversifier, grâce à Internet et aux réseaux sociaux. Il y a d'abord la « biture expresse » ou *binge drinking* qui consiste à rechercher en groupe une ivresse rapide lors de réunions amicales ou soirées festives. Depuis quelques semaines, une variante de cette beuverie effrénée, en provenance d'Australie, a fait son apparition et s'est répandue en Europe de façon virale. Il s'agit du *neknomination* : un participant boit une grande quantité d'alcool, en direct devant une webcam, et défie trois autres personnes afin de l'imiter. Le *neknomination* est un jeu dangereux (coma éthylique, lésions cérébrales...), qui peut aussi s'avérer fatal. Ces pratiques extrêmes mettent en danger non seulement la santé du buveur mais aussi celle de son entourage, car un individu ivre est susceptible de provoquer des accidents ou de recourir à la violence. Elles constituent donc un problème majeur de santé publique et nécessitent une réponse adéquate et urgente. Aussi elle souhaiterait connaître les intentions du Gouvernement en matière de prévention et de lutte contre l'alcoolisme au sein de la jeunesse.

Texte de la réponse

La hiérarchie des produits les plus souvent expérimentés par les jeunes de 17 ans n'a pas été modifiée au cours de la période 2010-2014 : l'alcool est largement en tête, suivi du tabac puis du cannabis. Ainsi, en 2014, chez les adolescents de 17 ans : près de 9 sur 10 ont déjà bu de l'alcool (89,3 %), près de 7 sur 10 ont déjà fumé une cigarette (68,4 %), un peu moins de 5 sur 10 ont fumé du cannabis (47,8 %), un peu moins de la moitié (45,2 %) a expérimenté les trois produits. En revanche, la hiérarchie des niveaux d'usages réguliers est différente : 32,4 % des jeunes de 17 ans sont des fumeurs quotidiens, 21,8 % ont eu une alcoolisation ponctuelle importante (au moins 5 verres en une occasion) plus de 3 fois dans le mois et 9,2 % sont des usagers réguliers de cannabis. La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits de femmes en luttant contre le tabac, l'alcoolisation massive et le cannabis, porte la même ambition de santé publique : protéger la jeunesse de ces comportements addictifs dont les conséquences sanitaires sont très lourdes. Le projet de loi de modernisation de notre système de santé, en cours de discussion au Parlement, traduit cette politique. Des dispositions spécifiques de lutte contre le tabagisme (paquet neutre, interdiction de fumer dans un véhicule en présence d'un mineur, ajout des policiers municipaux dans les corps de contrôle, etc.) et de lutte contre l'alcoolisme (incitation au binge drinking, interdiction de vente de produits incitatifs aux mineurs) font partie des mesures phares destinées à protéger les jeunes. Ce texte fait de la prévention le socle de la politique de santé. La promotion de la santé débutera dès le plus jeune âge, avec le parcours éducatif en santé à l'école. Les enfants de moins de 16 ans pourront avoir un médecin traitant, généraliste ou pédiatre. Cet ensemble de mesures permettra aux professionnels de santé de prévenir, d'accompagner les jeunes et de mieux repérer les premiers signes d'addiction. Par ailleurs, les consultations jeunes consommateurs sont un bon exemple de cette nouvelle approche tournée vers l'accompagnement qu'il faut développer davantage. Elles montrent que des réponses éducatives existent. Cette démarche d'accompagnement a fait ses preuves et on peut agir précocement, avant que la drogue, les drogues,

ne fassent des dégâts parfois irréversibles. Ces consultations jeunes consommateurs manquent encore de notoriété. La grande campagne de communication lancée en janvier dernier est un premier pas pour une meilleure visibilité auprès des « prescripteurs », professionnels ou familiaux. La mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives a pour mission d'aller plus loin et de renforcer la communication et l'information en faveur des consultations jeunes consommateurs. Une carte interactive sera bientôt disponible sur internet pour repérer rapidement où se trouvent les structures qui peuvent accueillir les jeunes consommateurs et leurs parents.

Données clés

Auteur : [Mme Kheira Bouziane-Laroussi](#)

Circonscription : Côte-d'Or (3^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51306

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 mars 2014](#), page 1943

Réponse publiée au JO le : [1er septembre 2015](#), page 6620